

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 AVRIL 2018
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-04

**OBJET : Approbation de la modification du mode de retranscription
des séances du Conseil d'Administration**

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avril à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line		X	

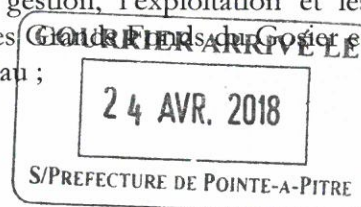
RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des ~~Grandes Terres du Gosier et~~ du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 5.4 des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, les séances du Conseil d'Administration se tiennent sur convocation de son Président avec un ordre du jour ;

CONSIDERANT que pour assurer une totale transparence des échanges, les séances du Conseil d'Administration font l'objet d'un enregistrement ;

CONSIDERANT que jusqu'alors les séances du Conseil d'Administration étaient retranscrites sous la forme d'un procès-verbal ;

CONSIDERANT que le système informatique des RéNoC, dispose de deux (2) sauvegardes journalières : une en local et une déportée ;

CONSIDERANT que ces enregistrements pourront être mis à disposition de tout administrateur souhaitant vérifier une information et s'engageant à ne diffuser sous aucun prétexte l'enregistrement mis à sa disposition.

CONSIDERANT que la proposition du Président, que la retranscription des séances du Conseil d'Administration soit réalisée par le biais d'un relevé de décision ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité votants et un vote contre (Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la modification du mode de retranscription des séances du Conseil d'Administration en adoptant le mode de relevé de décisions ;

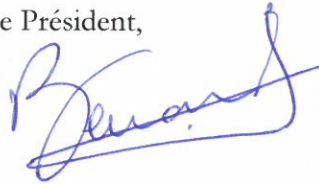
ARTICLE 2 : D'APPROUVER la mise à disposition des enregistrements des séances à un administrateur qui le demande, à condition qu'il s'engage à ne les diffuser sous aucun prétexte.

ARTICLE 3 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56

